



## Associations Houdain Environnement et Nord Maubeuge Environnement

(Associations membres de la Fédération Environnement Durable et de l'EPAW (European Platform Against Winfarms))

**Objet :** contestation de la zone de développement éolien de la commune d'Houdain-lez-Bavay et analyse critique de l'étude d'impact du projet (volet faune, flore et milieux naturels).

**Destinataires :**

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur Rémi Pauvros, Député du Nord,
- Monsieur Patrick Huet, Directeur adjoint, Direction départementale des territoires et de la mer,
- Mme Anabelle CAPENDU. Cellule biodiversité et changement climatique. Direction départementale des territoires et de la mer,
- Monsieur Alain Fréhaut, Président de la communauté de communes du bavaisis.

**Pièce jointe:**

- Etat actuel de la population de Grand-Duc d'Europe *Bubo bubo* autour de Houdain-lez-Bavay. Février 2013.
- Analyse critique du rapport BIOTOPE-GREET. Février 2013.
- Bulletin le Grand-duc, n° 7/8-décembre 2010, page 11, «Grand-Duc et éolienne dans le Nord ».

**Le 27/02/2013**

**Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, Madame, Monsieur.**

En collaboration avec l'association Aubépine (Adhérente au Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais), coordonnatrice régionale du réseau Hibou Grand-duc LPO Nord (mission rapace LPO), le collectif Protection-Avesnois\* a pris connaissance le 20 février 2013 en mairie de Houdain-lez-Bavay, de l'étude réalisée en 2011 par le Bureau d'études « BIOTOPE-GREET » à propos du projet d'installation d'éoliennes dans cette commune.

Il s'agit d'une étude d'impact du projet éolien de Houdain-lez-Bavay (59), volet faune, flore et milieu naturel (mars 2011), commanditée par le promoteur du projet, KDE Energy. Ce travail a été réalisé par le cabinet d'études BIOTOPE-GREET (siège social 22 Bd Maréchal-Foch, BP58- 34140 Mèze).

L'analyse critique de ce document souligne les approximations de ce travail, l'absence de prise en compte d'éléments récents locaux et des avis et études ornithologiques à la fois françaises<sup>1-6</sup> et belges (avis d'Aves-Natagora (ASBL de protection de la nature, Liège, Belgique) en date du 18 septembre 2011 et du 17 décembre 2012). Rappelons, que le Parc Naturel Régional de l'Avesnois s'est opposé le 30 octobre 2012 à la création d'un projet éolien (Aulnois-Quévy-Belgique) situé à moins de 5 km du projet d'Houdain-lez-Bavay en invoquant, entre-autre, notre propre étude d'impact ornithologique<sup>2</sup>.

Il serait incompréhensible qu'une ZDE soit créée sur Houdain-lez-Bavay, situation qui reproduit à l'identique celle décrite en page 11 de la revue *Le Grand-duc* jointe à ce dossier.

Au regard de notre contre-expertise, en particulier celle consacrée au Hibou Grand-duc, il s'avère que l'installation d'éoliennes industrielles sur Houdain-Lez-Bavay est incompatible avec le projet de création d'une ZDE ; Il faut d'ailleurs souligner que le cabinet d'études BIOTOPE souligne le caractère très contraignant de la présence de cette espèce.

Nous espérons que ces éléments retiendront votre attention.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Collectif Protection-Avesnois\* :**

**Thierry Levent.**

Président de l'Association Houdain Environnement.

**Alain Bouilliez.**

Président de l'Association Nord Maubeuge Environnement.

**Philippe Tintillier**

Président de l'APEEVA

**Expertise ornithologique :**

**Alain Leduc, Pascal Demarque, Gérard Dubois, Jean-Charles Tombal**

Association « Aubépine », membre et coordinatrice régionale du Réseau Grand-duc France/LPO  
16 rue Saint-Laurent, 59186 Anor, tel. 03.27.57.00.49, leducala@wanadoo.fr

---

**Contact :**

Thierry Levent

1 Sentier des potiers, Houdain lez Bavay, 59 570.

Tel : 06 22 43 11 13

[t\\_levent@ch-sa.com](mailto:t_levent@ch-sa.com)



## Analyse critique du rapport BIOTOPE-GREET. Février 2013.

Thématiques	Analyse critique
<b>Liste des personnes contactées</b>	Il est curieux que ce cabinet d'études affirme avoir contacté JC Tombal qui n'en n'a aucun souvenir...
<b>Méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Nombre d'observations : 9 pour l'avifaune, 3 pour les chiroptères.</li><li>▶ En raison du peu de visites que le bureau d'étude a effectuées, les rédacteurs n'ont pas eu le temps d'apprécier la situation réelle du territoire, plus particulièrement celle du Grand-Duc tant sur le site, que dans le district Hainaut-Avesnois. En outre, ils n'ont pas une connaissance correcte de la situation de l'espèce dans la région.</li><li>▶ A aucun moment il n'est précisé la durée des observations réalisées sur le terrain.</li><li>▶ Aucun inventaire nocturne n'est mentionné concernant l'avifaune en période migratoire.</li></ul>
<b>Descriptif des cortèges d'espèces observées</b>	Page 61, il est mentionné que « <i>la forte densité hivernale de Busard Saint Martin peut sans doute s'expliquer par la présence d'un dortoir hivernal à proximité du site</i> ». En effet, ce dortoir est situé en plein dans la ZDE (observations personnelles, Natagora (Belgique) et JC Tombal). L'absence de localisation de ce dortoir confirme bien les limites méthodologiques de l'étude BIOTOPE-GREET.
<b>Analyse des mouvements et stationnements prénuptiaux</b>	Pages 66 et 90, les flux migratoires sont qualifiés de faibles et très diffus, contredisant les observations locales
<b>Avifaune nicheuse (analyse des résultats)</b>	Page 68, le terme non défini de «fuseau d'étude» est utilisé. Quel est son rapport avec un projet de ZDE ? Serait-ce copié-collé malencontreux émanant d'une étude réalisée pour EDF ?
<b>Point particulier concernant la nidification du Grand-Duc</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Nous aimerions savoir si BIOTOPE-GREET a pu accéder aux carrières d'Houdain et de Bellignies (l'accès n'est pas autorisé aux ornithologues qui effectuent les relevés en périphérie des sites).</li><li>▶ La situation locale de cette espèce est reprise dans l'analyse de l'association Aubépine qui est la coordinatrice régionale du réseau Hibou Grand-duc LPO Nord (mission rapace LPO) en pièce jointe.</li><li>▶ Page 75, BIOTOPE confirme la présence de cette espèce et <b><u>en déduit qu'il s'agit d'une contrainte très élevée pour le projet.</u></b></li><li>▶ Rappelons que dans le journal <i>La Voix du Nord</i> (édition du 14 novembre 2009), Mr Suzan, directeur de KDE Energy (filiale française), confirmait que depuis 2 ans, KDE réalisait des pré-études. Mr Suzan nous affirmait alors que <b><u>«si des espèces rares d'oiseaux sont détectées sur la zone, le projet ne se fera pas».</u></b> Il est très vraisemblable que la première étude de BIOTOPE réalisée 2009 ne mentionnait pas la problématique du Grand-Duc, raison pour laquelle une deuxième mouture était proposée et réalisée en 2011.</li><li>▶ Il faut signaler en outre que la notion de tentatives de pose d'émetteurs mentionnée en page 75 est fausse.</li><li>▶ La Page 99 (sensibilité générale du Grand-Duc aux collisions en période de reproduction) ne prend en compte que les 2 couples et non les juvéniles produits (très vulnérables). Or ces ceux couples de Grand-duc d'Europe sont productifs : en 2012 (Bellignies=3/4 jeunes à l'envol), (Houdain= 4), même constat les années précédentes.</li><li>▶ Contrairement à ce qui est écrit, le projet éolien le plus proche est à moins de 5 km (4 éoliennes de Quévy-Aulnois, Belgique), renforçant très fortement les risques de collision pour les petits</li></ul>

Thématiques.	Analyse critique(suite).
<b>Observations chiroptérologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La présence de la Noctule de Leisler sur le site n'est pas mentionnée (campagne d'observation du 29 juillet 2011, 21h45-24h, Batbox IIID, étangs).</li> <li>▶ Ceci souligne encore une fois les limites méthodologiques du travail de BIOTOPE.</li> </ul>
<b>Mesures de compensation des impacts, d'accompagnement et de suivi écologique du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Au vue de l'impact majeur du projet, les mesures de compensation paraissent dérisoires (pas de produits phytosanitaires sur les jachères au pied des mâts... !).</li> <li>▶ Une fois l'implantation des machines effective, le soit disant suivi écologique est d'un intérêt mineur, mais majeur financièrement pour le cabinet d'étude BIOTOPE qui va évidemment facturer cette prestation.</li> <li>▶ Page 116, il est mentionné qu'un tel suivi permettra de comparer l'état initial à la situation après installation. Toute démarche scientifique et d'évaluation digne de ce nom prend en compte les expériences locales pouvant faire office de référentiel. Dès lors, comment expliquer que BIOTOPE ignore délibérément l'expérience et la situation belge ainsi que l'avis d'Aves-Natagora (ASBL de protection de la nature, Liège, Belgique) en date du 18 septembre 2011, qui s'inquiétait déjà de l'impact cumulatif des parcs existant et des projets en cours. L'addition des extensions prévues en Belgique, et la création des parcs Quévy-Aulnoi et de Houdain-lez-Bavay (séparés de moins de 5 km) participeront à la création d'une véritable muraille éolienne transfrontalière.</li> <li>▶ Rappelons qu'Aves-Natagora s'oppose fermement au projet de ZDE d'Houdain-lez-Bavay (avis concernant l'impact sur l'avifaune du projet de ZDE d'Houdain-lez-Bavay, 17 décembre 2012).</li> </ul>
<b>Éléments non mentionnés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ A aucun moment il n'est fait mention de la présence de Martin Pêcheur (notion de ZPS pour cette espèce).</li> <li>▶ De la même façon, la présence d'Achillée sternutatoire (<i>Achilleaptarmica</i>) sur la zone (stations sur le chemin de terre traversant le projet de ZDE et longeant la zone) n'est pas mentionnée. Il s'agit pourtant d'une espèce peu commune, quasi menacée, protégée dans les départements du Nord et du Pas de Calais (JO : 17/08/1991). Encore fréquente dans l'Avesnois, elle se raréfie considérablement et manque dans de nombreux secteurs de l'Artois, du Boulonnais et du Littoral.</li> </ul>

## Discussion.

### 3.1. Remarques générales.

**Sans aucune surprise**, cette étude conclue que les enjeux écologiques sont globalement moyens et que, moyennant quelques mesures de compensation d'impact et un suivi écologique global annuel du projet, les éoliennes peuvent être implantées. Cependant, la conclusion indique clairement la nécessité de se préoccuper des menaces qui pèseraient sur le Hibou Grand-duc en cas d'installation d'éoliennes dans leur territoire de chasse. Soyons sans crainte, BIOTOPE propose (page 117) de mettre en place une méthodologie particulière pour le grand-Duc (laquelle... ? mystère pour le moment).

Il est de notoriété publique que les études commandées et payées par les promoteurs sont toujours favorables à ces derniers. La mortalité très largement cachée (16 à 18 millions d'oiseaux et de

chauves-souris en Espagne<sup>1</sup>) sera toujours minimisée par le promoteur car le ramassage des cadavres est réalisé par les employés des installations, des donations substantielles sont faites par les industriels aux associations d'écologistes et d'ornithologistes. Enfin, une clause de confidentialité se trouvera dans le contrat passé entre KDE et les ornithologues qu'ils emploient <sup>1</sup>.

### **3.2. Données locales ignorées et méthodologie sommaire.**

Nous sommes très circonspects sur les conclusions tirées d'un nombre d'observations aussi faible. BIOTOPE ignore totalement les résultats de notre étude ornithologique indépendante, très largement diffusée<sup>2</sup>. Les conclusions issues d'une base de données d'observations de 30 ans étaient sans appel: « *L'espace aérien du secteur d'Houdain-les-Bavay doit donc faire l'objet d'une protection absolue en ce qui concerne les « espèces de la Directive».*

Des données sont manquantes et des espèces (faune et flore) ne sont pas mentionnées.

La présence du Hibou Grand-Duc d'Europe devrait à elle seule bloquer le projet de ZDE compte tenu de la situation exceptionnelle de cette espèce sur le secteur (Avis concernant l'Etat actuel de la population de Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* autour de Houdain-lez-Bavay, document ci-joint), témoin d'une bonne santé écologique<sup>3</sup>.

Dans un avis récent (30/10/2012), le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a émis un avis défavorable à l'implantation de 4 éoliennes à proximité immédiate (70m) des limites du Parc. Les arguments employés sont l'impact paysager et faunistique (chauves-souris et avifaune). Il est important de constater que notre étude ornithologique est citée dans cette contribution<sup>2</sup>, que la présence du hibou Grand-Duc d'Europe est confirmée. Les ornithologues belges ne sont pas en reste et s'inquiètent de l'impact de la multiplication des projets éoliens (Avis d'Aves-Natagora du 18 septembre 2011) et s'opposent à la création des parcs de Houdain-lez-Bavay et de Quévy-Aulnois (avis d'Aves-Natagora concernant l'impact sur l'avifaune du projet de ZDE d'Houdain-lez-Bavay, 17 décembre 2012).

## **4. Conclusion.**

---

L'étude d'impact réalisée par BIOTOPE-GREET, financée par le promoteur (KDE Energy) va dans le sens souhaité par ce dernier. L'étude note cependant le caractère très contraignant de la présence du Hibou Grand-Duc d'Europe, qui à notre sens est incompatible avec le projet.

## **Bibliographie**

---

1. <http://www.contrepoints.org/2012/09/22/97763-leolien-industriel-nest-pas-ecologique>
2. JC Tombal. Projet de ZDE D4Houdain lez Bavay. Impact sur les oiseaux. Mars 2011
3. «*Le Grand-Duc, une espèce rare qui se réinstalle*». Nord le Département, N° 262 novembre-décembre 2012, page 10.
4. Demarque, P., Leduc, A., Tombal, J.-C. & Delgranche, G. (2009) : Le Grand-duc d'Europe dans le nord de la France, la situation en 2009. Le Grand-duc – LPO - n° 4-5 : pages 3-8.
5. Leduc, A. & Tombal, J.-C. (2010) : Grand-duc et éoliennes dans le Nord. Le Grand-duc – LPO - n° 7-8 : page 11.
6. Demarque, P. Leduc, A. Tombal, J.-C. (2011) : Découvertes dans le Nord-Pas-de-Calais. Le Grand-duc – LPO - n°9-10 : pages 3-6

---

**Contact :**

Thierry Levent

1 Sentier des potiers, Houdain lez Bavay, 59 570.

Tel : 06 22 43 11 13

t\_levent@ch-sa.com